

COVID-19



Mesures préventives de la municipalité suite aux directives des gouvernements ainsi que de la Santé publique

Authier-Nord, 16 avril – Le gouvernement du Québec prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 avril 2020. Par conséquent, les mesures reliées au domaine municipal continuent de s'appliquer.

- Le bureau municipal EST FERMÉ à toute la population jusqu'à nouvel ordre.
- À la séance du 7 avril dernier, il a été adopté unanimement de reporter les dates d'échéances pour les versements des comptes de taxes se rapportant à l'année 2020, et qui va comme suit :

Date de versement initiale	Date de versement différée
31 mars 2020	31 mai 2020
30 juin 2020	31 juillet 2020
31 août 2020	30 septembre 2020
31 octobre 2020	30 novembre 2020

Les intérêts et les pénalités s'appliqueront s'il y a retard avec les nouvelles dates de versement différé. Pour ce qui est des versements relatifs aux années antérieures à 2020 et qui sont impayés, les intérêts et les pénalités continuent de s'appliquer.

Pour ce qui est des factures concernant les droits de mutation et qui seront faites après le 13 mars 2020, un délai de 2 mois sera accordé pour son acquittement, contrairement à un mois habituellement. Quant aux factures antérieures au 13 mars 2020, les intérêts et pénalités continuent de s'appliquer.

Pour toutes questions, informations ou autres, je vous demande de le faire par téléphone, par courriel, par Facebook. Tél : 819-782-3914, Courriel : authier-nord@mrcao.qc.ca

- Comme le bureau municipal est fermé, aucun colis arrivant de Poste Canada n'est délivré au bureau. Vous devez vous rendre à MACAMIC aux heures et aux jours suivants : Du lundi au vendredi, de 10h30 à 16h00.

ÇA VA BIEN ALLER !

Je vous remercie de votre compréhension.

Élise Gagnon,
Directrice générale

Des mises à jour relatives à ce communiqué peuvent être apportées selon les demandes des gouvernements.